

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-neuf septembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 24 septembre 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente
Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, TAMBURINI
MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)
Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), KREUTER, PERRENES, VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)
M. GACHET (donne pour à Mme MYARD-DALMAIS)

3. ACTIVITE DES SERVICES

3.2 APPEL A PROJET TIERS-LIEU EHPAD LES CLEMATIS

1. Présentation du contexte :

La Fondation des Hôpitaux soutient depuis 36 ans les projets des établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés à but non lucratif, pour améliorer le quotidien des patients, des soignants et des aidants. Comme chaque année, cette Fondation lance son appel à projets Personnes âgées, à destination des services de gériatrie et EHPAD publics et privés à but non lucratif.

Cette année, les administrateurs de la Fondation ont choisi de soutenir l'aménagement des tiers-lieux ouverts. L'objectif de ce nouvel appel à projets est de continuer à :

- favoriser le lien social et familial
- ouvrir l'établissement à l'environnement local (habitants, écoles, associations...)
- créer des lieux conviviaux partagés entre résidents, proches, et partenaires extérieurs.

En complément, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes dispose de crédits dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement dont un des axes concerne le déploiement de tiers-lieux dans les ESMS. Cette ligne ayant été peu sollicitée, l'ARS a proposé que le CCAS dépose une demande de subvention.

2. Présentation du dossier de réponse proposé par l'EHPAD des Clématis :

Le projet, co-imaginé par les agents, les partenaires, les résidents et les familles, vise la mobilisation et l'appropriation de leur habitat par les résidents au travers d'un **espace Café Expositions** accessible et ouvert sur les Hauts de Chambéry.

Il a été imaginé avec l'association Les Amis des Clématis née au printemps 2025 et réunissant des familles et des résidents dans l'objectif de développer des actions et des activités améliorant le cadre de vie et renforçant l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Le café se situera dans le grand hall d'entrée de l'EHPAD Les Clématis et bénéficiera de larges fenêtres de part et d'autre apportant beaucoup de luminosité et de chaleur à ce lieu. Des tables seront ajoutées aux terrasses existantes des deux côtés du bâtiment afin de pouvoir choisir la meilleure exposition. A l'heure actuelle, ce lieu est pourvu d'un jardin intérieur qui sera remplacé par un parquet. Une cuisine équipée, un bar et ses ustensiles, des tables et chaises seront ajoutées pour transformer ce lieu en un véritable café.

En ce qui concerne le lieu d'exposition, un grand couloir adjacent au hall remis à neuf sera équipé de cimaises pour accrocher les œuvres d'art. Des panneaux explicatifs seront aussi astucieusement positionnés pour expliquer la visée artistique et l'artiste offrira gratuitement une conférence animée ouverte à tous pour expliquer son parcours et ses œuvres. L'objectif est de proposer un lieu d'expression sur le quartier et de permettre aux résidents de découvrir la diversité artistique du territoire.

Les bénéficiaires de ce tiers-lieu seront en priorité les résidents, leurs familles et les agents, mais il sera ouvert aux habitants du quartier et des alentours. Des liens existent déjà avec le Centre social, l'école voisine, la bibliothèque de quartier, etc.

Tous les deux mois, une nouvelle exposition ou une nouvelle manifestation artistique sera mise en place gratuitement. En échange l'artiste s'engagera à faire une intervention d'un après-midi pour expliquer sa démarche artistique. Cela permettra à l'artiste de se faire mieux connaître, d'attirer davantage de visiteurs (curieux mais timide à l'idée de rentrer en EHPAD) et aux résidents de découvrir des œuvres artistiques diversifiées au sein même de leur lieu de vie. Les artistes seront invités à déposer un projet et une équipe plurielle composée de résidents, familles et agents validera les projets qui seront accueillis avant soumission à la direction de l'établissement pour vérifier le respect des valeurs du CCAS.

Le fonctionnement du Café sera placé sous la responsabilité de l'association les Amis des Clématis. Dans ce cadre, un conventionnement entre le CCAS et l'association reste à définir pour :

- La mise à disposition gracieuse du lieu par le CCAS, incluant la maintenance, les fluides et le renouvellement du mobilier et du gros électroménager,
- La mobilisation d'un salarié de l'association sur la base de 0.5 ETP pour l'ingénierie du projet, son développement et sa coordination, puis pour la mise en place du partenariat.
- Le recrutement d'un contractuel à 0.5 ETP assisté de deux jeunes en Services civiques sur 14 mois via la convention existante entre le CCAS et l'association Service Civique Solidarité Seniors pour l'animation du tiers-lieu (accompagnement des résidents et des familles à la tenue du café, organisation de la gestion des stocks et des achats, mise en place des œuvres artistiques, etc.) pour une plage d'ouverture tous les jours sur une amplitude de 7h à 11h puis de 14h à 18h.

En ce qui concerne l'aménagement du hall et l'ameublement prévu, le lien sera assuré avec le propriétaire des locaux, Cristal Habitat et les services de secours pour le respect de la réglementation incendie.

3. Plan de financement proposé :

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT
CONTRACTUEL (RECRUTE SPECIFIQUEMENT POUR LE PROJET) - 0,5 ETP sur 18 mois	39 000,00	39 000,00	Aide à l'investissement CNSA sollicitée	80 000,00
STAGIAIRE REMUNERE			Fonds propres sans droit de reprise	
GRATIFICATION DE SERVICE CIVIQUE - 2 X 0,8 ETP sur 14 mois	5 040,00	5 040,00	Capacité d'autofinancement issue de la tarification	
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (INGENIERIE DE PROJET, COORDINATION, DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL, AMO,...)	43 200,00	43 200,00	Subvention Région	
COUT TRAVAUX	9 144,99	10 973,99	Subvention Département	
EQUIPEMENT	13 152,44	15 782,93	Subvention Agglomération	5 000,00
COUT AUTRES :			Emprunts auprès des organismes bancaires	
-			Autres financements (préciser) :	
-			- Association Les Amis des Clématis	3 996,92
-			- Fondation des Hôpitaux de France	25 000,00
TOTAUX	109 537,43	113 996,92	TOTAUX	113 996,92

Il convient de préciser qu'au vu des déficits de l'EHPAD, ce projet ne pourra être mis en œuvre que si l'ensemble des coûts, hormis ceux relevant de la mise à disposition du lieu, seront financés par les recettes même du café ainsi que par des financements extérieurs.

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sursoit à statuer sur le projet présenté ci-dessus dans l'attente d'informations complémentaires à venir.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs

en exercice : 17

Présents : 11

Pouvoir : 4

Vote : Pour : 15

Contre :

Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation



Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry